CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 OCTOBRE 2015

1/1 - <u>DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION</u> POLITIQUE DE LA VILLE (DPV)

L'article 107 de la Loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 a transformé la Dotation de Développement Urbain (DDU) en Dotation Politique de la Ville (DPV). La principale évolution introduite par l'article 107 concerne l'inscription de l'utilisation des crédits relevant de cette nouvelle dotation dans la programmation des contrats de ville définis à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Les actions éligibles doivent, à ce titre, répondre aux enjeux identifiés à l'occasion de l'élaboration du contrat de ville et bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville déterminés dans la liste figurant en annexe du décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les départements métropolitains.

Une note d'information datée du 8 juin 2015 énonce la liste des 120 communes de France (Métropole et Département d'Outre-Mer) éligibles à la DPV. La Ville de Mons en Barœul en fait partie.

Les communes concernées sont amenées à présenter leur demande de subvention qui sera contractualisée dans le cadre d'une convention globale avec les services de l'Etat.

Le périmètre d'intervention des équipements et des actions financées au titre de la Dotation Politique de la Ville pourra être non seulement celui des quartiers « Politique de la Ville », mais également celui des secteurs situés à leur périphérie, dès lors que, conformément à la logique de « quartier vécu », ces équipements et actions seront accessibles aux habitants des quartiers « Politique de la Ville ».

Dans le respect de ces orientations prioritaires, la Ville de Mons en Barœul a présenté deux projets au titre de la programmation 2015 de la Dotation Politique de la Ville :

- la requalification de la salle de sports de Lattre de Tassigny,
- la construction d'une Maison du Projet et d'un espace de développement d'initiatives économiques.

Ces deux projets sont présentés ci-après :

La salle de sports de Lattre de Tassigny est accessible aux membres d'un club sportif qui a une politique de recrutement dans le quartier du « Nouveau Mons ». Sa requalification apparaît comme essentielle pour contribuer d'une part, au développement de la pratique sportive du handball amateur sur notre territoire et, d'autre part, à l'amélioration des conditions de pratique et de sécurité des usagers. Les éléments du programme de travaux mis en œuvre dans le cadre de ce projet ont été précisés dans la délibération n° 2/3 du 25 juin 2015 relative à une demande de subvention. La présente délibération permet donc d'actualiser le plan de financement qui avait alors été présenté.

SALLE DE SPORTS DELATTRE DE TASSIGNY PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNNEL

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.
Travaux	352 116 €	Ville de Mons en Barœul	179 776 €
Frais techniques	22 435 €	Dotation Politique de la Ville Etat (Réserve parlementaire)	179 775 € 15 000 €
TOTAL	374 551 €		374 551 €

Dès l'origine du Programme de Rénovation Urbaine, la Ville a tenu à ce que l'ensemble des partenaires du projet donnent toute leur place à la participation et aux contributions des habitants. Cela s'est traduit entre autres par les diagnostics en marchant, qui ont mis en exergue l'expertise d'usage des habitants pour améliorer l'évolution du cadre de vie monsois. La Ville a également expérimenté avec l'ouverture du « Lien », une Maison du Projet, « point de contact essentiel » entre les habitants et leur ville en mouvement, espace d'échanges concernant les enjeux du PRU et d'enrichissement du projet. Enfin, de très nombreuses réunions publiques ont ponctué les phases d'élaboration et de mise en œuvre du projet.

Dans la continuité de ces démarches d'implication des habitants et conformément aux dispositions de la loi du 21 février 2014, la Ville envisage la création d'une Maison du Projet, implantée au cœur de la nouvelle centralité, qui accueillera deux démarches emblématiques de l'action municipale :

- l'information et la participation des habitants aux projets urbains monsois,
- le développement et la création d'activités économiques via l'initiative « Mons Fabrica ».

Elle y verra donc s'implanter « le Lien, fabrique du Mons à venir » et « Mons Fabrica », un tiers-lieu, espace de travail partagé dédié à l'innovation économique et sociale. L'ensemble des ambitions de la Ville pour cette initiative innovante et conforme aux objectifs nationaux et locaux du NPRU a été présenté dans la délibération n° 2/3 du 2 avril 2015.

MAISON DU PROJET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNNEL

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.
	910 000 €	Ville de Mons en Barœul	182 000 €
Maison du Projet		Dotation Politique de la Ville	728 000 €
TOTAL	910 000 €	TOTAL	910 000 €

Le montant global de la Dotation Politique de la Ville, sollicité pour l'année 2015, s'élève ainsi à 907 775 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions attendues pour ces opérations au titre de la DPV et à signer les conventions Ville/Etat,
- de les imputer en recettes à l'article fonctionnel 932, compte nature 748372.